

- Prescriptions d'urbanisme

Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 du CU)

Emplacements réservés (L151-41 du CU)

Servitude de mixité sociale (L151-15 du CU)

Elément naturel à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

Espaces Boisés Classés (L113-1 et 2 du CU)

Espaces verts à préserver (L151-19 du CU)

Arbres et haies à préserver (L151-19 du CU)

Arbres remarquables à préserver (L151-19 du CU)

Bâtiments identifiés comme pouvant changer de destination (L151-11 du CU)

Patrimoine bâti à préserver (L151-19 du CU)

Murs à préserver (L151-19 du CU)

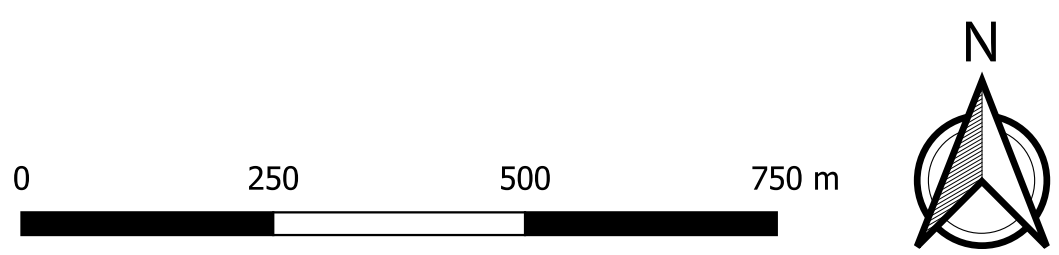
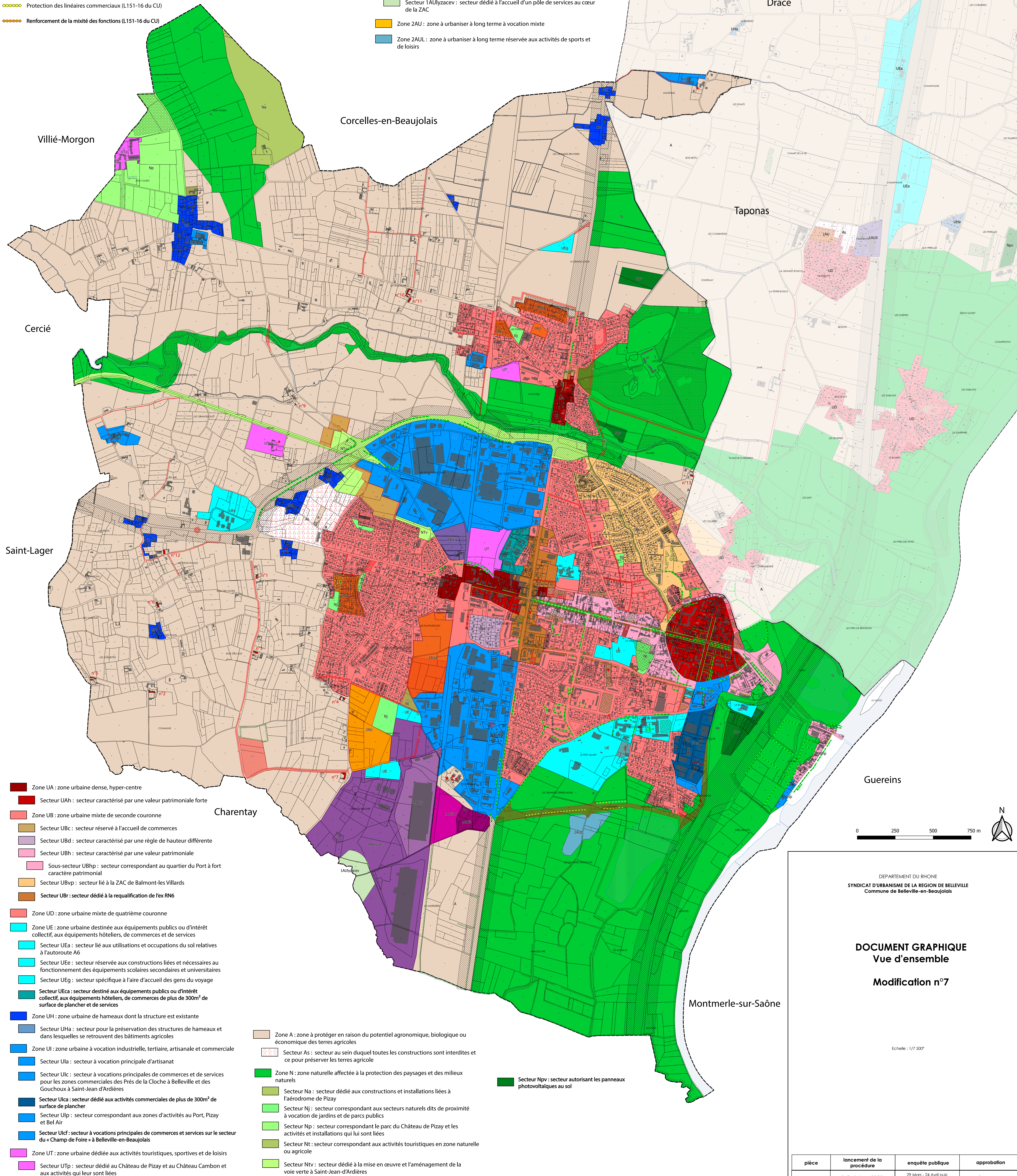
Protection des linéaires commerciaux (L151-16 du CU)

Renforcement de la mixité des fonctions (L151-16 du CU)
- Linéaires d'implantations de dispositifs Enr verticaux

Secteurs concernés par les dispositions de l'article L111-6 du CU

Zone non aedificandi

- Zone 1AU : zone à urbaniser à court terme à vocation mixte
- Secteur 1AUA : secteur spécifique à l'aménagement du secteur de Chambord
- Zone 1AUi : zone à rubaniser à court terme destinée à l'accueil des activités artisanales, industrielles ou commerciales
- Secteur 1AUib : secteur destiné à l'accueil d'activités artisanales (en particulier des garages de type concession automobile)
- Sous-secteur 1AUibT : secteur dédié aux activités complémentaires de la zone de Lybertec : activités hôtelières, artisanales et tertiaires
- Secteur 1AUig : secteur correspondant à la zone d'activités des Gouchoux
- Secteur 1AUit : secteur concerné par une étude urbaine au titre de l'article L111-6 dit Amendement Dupont
- Zone 1AUly : zone à urbaniser à court terme liée à l'aménagement de la zone d'activités de Lybertec
- Zone 1AUlyzac : zone à urbaniser à court terme liée à l'aménagement de la ZAC de Lybertec
- Secteur 1AUlyzacev : secteur dédié à l'accueil d'un pôle de services au cœur de la ZAC
- Zone 2AU : zone à urbaniser à long terme à vocation mixte
- Zone 2AUL : zone à urbaniser à long terme réservée aux activités de sports et de loisirs



DOCUMENT GRAPHIQUE  
Vue d'ensemble  
Modification n°7

DEPARTEMENT DU RHONE  
SYNDICAT D'URBANISME DE LA REGION DE BELLEVILLE  
Commune de Belleville-en-Beaujolais

Echelle : 1/7 500"

| pièce | lancement de la procédure | enquête publique                                        | approbation      |
|-------|---------------------------|---------------------------------------------------------|------------------|
| 03.a  | 3 Octobre 2023            | 29 Mars - 24 Avril pub<br>1er Octobre - 3 Novembre 2025 | 18 Décembre 2025 |